

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil**subsidaire de la Commission, y compris les activités****des institutions régionales: réduction des risques de catastrophe****Renforcer la résilience face aux catastrophes
transfrontalières*****Résumé*

L'Asie et le Pacifique est la région du monde la plus exposée aux catastrophes. Chaque année, des catastrophes naturelles de divers types frappent une grande partie de la région, occasionnant des millions de victimes et des pertes économiques importantes. Nombre de ces catastrophes sont, par nature, transfrontières. Souvent, elles anéantissent les avancées faites en vue d'un développement durable. On trouvera dans le présent document une description des activités menées par le secrétariat pour aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier ceux se rapportant à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à l'adaptation aux changements climatiques par le biais de la réduction des risques de catastrophe. Pour favoriser la coordination des actions nationales et régionales, le secrétariat poursuit ses efforts visant à amplifier la coopération régionale dans le domaine de la lutte contre les catastrophes transfrontalières, notamment par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, le Comité des typhons CESAP/Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux. Par ailleurs, l'appui que le secrétariat fournit aux États membres en vue de l'utilisation des applications innovantes de la technologie spatiale dans la lutte contre les catastrophes transfrontières est mis en avant. On trouvera également dans le présent document un exposé des initiatives du secrétariat visant à élargir la coopération régionale pour la prévision des inondations et l'alerte rapide, ainsi que des plans de mise en place de réseaux de recherche sur les crues soudaines, les vidanges de lacs glaciaires et les glissements de terrain, conformément aux indications de la résolution 71/12 de la Commission et du Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa quatrième session. La Commission pourra juger utile de fournir au secrétariat des orientations sur les moyens de renforcer davantage ses activités relatives aux catastrophes transfrontalières.

* E/ESCAP/72/L.1.

** La soumission tardive du présent document est due aux délibérations en cours sur le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses et ses prochaines activités et aux consultations avec les partenaires.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Bilan de la coopération régionale dans la lutte contre les catastrophes transfrontalières.....	4
A. Vue d'ensemble	4
B. Comité des typhons CESAP/OMM et Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux	5
C. Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses	6
D. Accès aux applications des techniques spatiales grâce à la coopération régionale	7
E. Financement innovant: le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est.....	8
III. Élargissement de la portée des mécanismes de coopération régionale	9
A. Vue d'ensemble	9
B. Création d'un mécanisme de coopération régionale pour l'alerte rapide en cas d'inondations transfrontières	9
C. Établissement de réseaux d'experts pour les vidanges de lacs glaciaires, les crues soudaines et les glissements de terrain.....	13
D. Renouveler l'engagement régional concernant l'amélioration de l'accès aux applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique	13
E. Renforcement des mécanismes de coopération régionale dans le Pacifique	14
IV. Questions portées à l'examen de la Commission.....	15

I. Introduction

1. Au cours de la dernière décennie, 1 624 catastrophes ont été signalées dans la région Asie-Pacifique. Environ 400 000 personnes ont perdu la vie et 1,4 milliard ont été touchées, tandis que les pertes économiques se sont chiffrées à plus de 500 mille milliards de dollars¹.

2. En 2015, les catastrophes ont continué de saper les gains de développement durement acquis dans toute la région. Ces catastrophes ont compris le cyclone tropical Pam en mars, le séisme au Népal en avril, des canicules en Inde et au Pakistan en mai et juin, des inondations au Myanmar en juillet et août, des séismes en Afghanistan et au Pakistan en octobre, des inondations en Inde en novembre et décembre, et un certain nombre de crises larvées telles que sécheresses, incendies de forêt et brume sèche. Les effets des catastrophes compromettent gravement la réalisation des objectifs du développement durable, en particulier ceux se rapportant à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à l'adaptation aux changements climatiques. Le séisme qui a frappé le Népal a manifestement porté un coup aux efforts du pays pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

¹ Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, EM-DAT: Base de données internationale OFDA/CREED sur les catastrophes. Disponible à l'adresse www.emdat.be (consulté le 4 mars 2016).

3. Bon nombre des catastrophes qui touchent la région sont par nature transfrontières. La région compte deux des zones de faille les plus actives sur le plan sismique, qui traversent de nombreuses frontières nationales. Elle compte aussi trois grands bassins océaniques, et un cyclone prenant naissance dans un bassin peut toucher plusieurs pays à la fois. Les pays de la région ont aussi en commun des fleuves et des bassins fluviaux, les inondations s'étendant souvent en dehors des frontières nationales. Quelques exemples récents montrent que les catastrophes ont des conséquences qui dépassent les frontières:

a) Le séisme de 2015 au Népal a touché certaines régions du Bangladesh, de la Chine, de l'Inde et du Myanmar. Les séismes ont en outre des conséquences au-delà des frontières, comme le montre le tsunami survenu dans l'océan Indien en 2014, qui a fait des millions de victimes dans 14 pays;

b) Sur les 43 tempêtes qui ont frappé les pays de l'Asie-Pacifique en 2015, 33 étaient des cyclones de forte intensité qui ont touché de nombreux pays². Le cyclone tropical Winston de février 2016, le plus fort qui se soit abattu sur les Fidji, a aussi touché l'Australie et les Tonga;

c) Les inondations transfrontières qui surviennent dans les bassins hydrographiques, les vidanges de lacs glaciaires, les crues soudaines et les glissements de terrain provoquent des destructions massives dans les pays riverains. Par exemple, les inondations de septembre 2014 qui ont touché à la fois l'Inde et le Pakistan ont entraîné des pertes économiques chiffrées à 18 milliards de dollars³;

d) La variabilité du climat et des moussons entraîne souvent des sécheresses dans de nombreux pays de la région; par exemple, le phénomène El Niño de 2015-2016 a touché un grand nombre de pays de l'Asie et du Pacifique.

4. Alors que les catastrophes ont des conséquences toujours plus importantes par-delà les frontières, les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont reconnu que le renforcement de la résilience aux catastrophes par le biais de la coopération régionale était une priorité pour le développement durable de la région. Par conséquent, dans sa résolution 71/12, la Commission souligne le rôle du secrétariat en matière de renforcement et d'élargissement des mécanismes de coopération régionale. Elle appelle le secrétariat à fournir des orientations sur l'action à mener au niveau régional au moyen de stratégies et de mécanismes convenus sur les plans régional et sous-régional et destinés à renforcer la modélisation, l'évaluation, la cartographie et le suivi des risques de catastrophe ainsi que les systèmes d'alerte rapide multirisques conçus pour se prémunir contre les catastrophes communes et transfrontières, en particulier celles d'ordre hydrométéorologique, en renforçant les mécanismes de coopération régionale existants, tels que le Comité CESAP/OMM des typhons, le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, ainsi qu'en élargissant la coopération régionale concernant les crues, les vidanges de lacs glaciaires et les glissements de terrain.

² Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique « Disasters in Asia and the Pacific: 2015 year in review », 2016. Disponible à l'adresse: www.unescap.org.

³ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique « Disasters in Asia and the Pacific: 2014 year in review », 2015. Disponible à l'adresse: www.unescap.org.

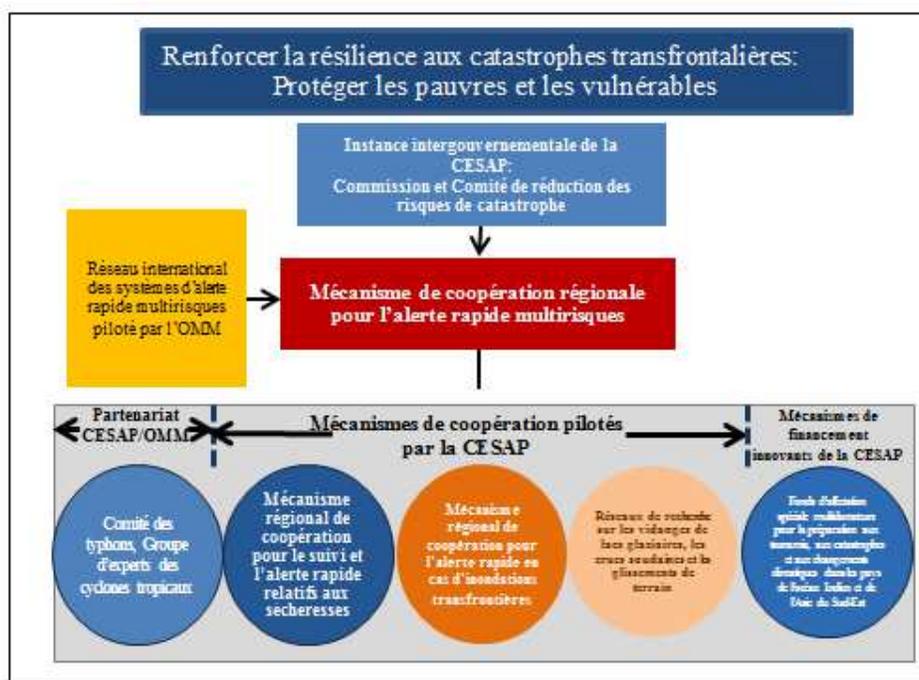
II. Bilan de la coopération régionale dans la lutte contre les catastrophes transfrontalières

A. Vue d'ensemble

5. En tant qu'instance officielle de l'ONU pour l'élaboration de politiques et le partage des connaissances et des données d'expérience dans la région Asie et Pacifique, et en sa qualité de catalyseur de la représentation des pays de la région, la CESAP tient une place importante s'agissant de favoriser la coopération régionale pour formuler des stratégies permettant de s'attaquer aux risques communs dans le contexte du développement durable. Le secrétariat associe analyses et renforcement des capacités à des activités visant à faciliter et à appuyer la collaboration régionale entre les pays membres afin de lutter collectivement contre les risques de catastrophe transfrontalière. Depuis la soixante et onzième session de la Commission, le secrétariat s'est attaché à renforcer la coopération régionale pour l'alerte rapide, en offrant un appui aux plateformes intergouvernementales permettant de mettre en commun le savoir et les données d'expérience et en facilitant l'utilisation de techniques novatrices, telles que les applications spatiales, pour suivre les catastrophes transfrontalières (figure I). En outre, une institution régionale spécialisée de la CESAP, le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, sera mise en place pour renforcer la coopération entre les pays et organisations de la région et renforcer les capacités de la région dans le domaine de la gestion de l'information sur les catastrophes. Une des fonctions de ce centre sera de faciliter l'accès aux sources régionales et mondiales d'information et de données sur les catastrophes par la création de normes, de cadres et de mécanismes appropriés et l'élaboration de programmes régionaux, tels que l'établissement d'une base de données régionale sur les catastrophes, à l'intention notamment des pays très exposés aux catastrophes qui disposent de peu de capacités.

6. Les progrès accomplis à cet égard sont décrits dans les sections qui suivent.

Figure I
Mécanismes de coopération régionale pour les systèmes d'alerte rapide multirisques



Note: La coopération régionale concernant l'alerte rapide en cas d'inondations transfrontières et les réseaux de recherche sur les vidanges de lacs glaciaires, les crues soudaines et les glissements de terrain est au stade de la conception.

B. Comité des typhons CESAP/OMM et Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux

7. En partenariat avec l'OMM, la CESAP appuie deux instances intergouvernementales établies pour lutter contre les risques transfrontières posés par les cyclones tropicaux (appelés typhons lorsqu'ils se forment dans le Pacifique occidental): le Comité des typhons CESAP/OMM, qui couvre les tempêtes du Pacifique occidental, et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux, qui couvre le golfe du Bengale et la mer d'Oman. Au cours des quatre décennies qui se sont écoulées depuis leur création, ces deux instances ont été élargies et ont renforcé leurs activités, suscitant un resserrement de la coopération régionale dans le domaine de l'alerte rapide.

8. Le Comité des typhons et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux ont notamment aidé à l'intégration des domaines de la météorologie, de l'hydrologie et de la réduction des risques de catastrophe, en créant des capacités et en mettant au point des stratégies communes au profit des pays et dans les divers domaines professionnels concernés. Ces deux organismes ont réalisé également des recherches initiales et des projets pilotes destinés à mieux comprendre les cyclones tropicaux et les aléas qui y sont associés. L'un de ces projets, mis en œuvre conjointement par les deux organismes avec le soutien financier du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, a abouti à l'élaboration d'un manuel régional décrivant des procédures opérationnelles normalisées relatives à l'alerte rapide multirisques.

9. En février 2015, le secrétariat a accueilli une session conjointe du Comité des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux, la première en 18 ans. Cette session conjointe a permis de renforcer la coopération entre les deux organismes, notamment s'agissant du partage des données d'expérience, du savoir et des outils se rapportant à l'alerte rapide et au suivi des cyclones tropicaux et autres aléas climatiques. Plusieurs activités conjointes de renforcement des capacités ont ainsi été menées, y compris par l'intermédiaire des centres régionaux spécialisés dans la météorologie de New Delhi et Tokyo. Du fait de leur bilan positif, le Comité des typhons et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux constituent des modèles de coopération régionale fructueuse qui pourraient éventuellement être transposés dans d'autres sous-régions et pour d'autres risques transfrontières en Asie et dans le Pacifique.

C. Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses

10. La sécheresse agricole demeure une catastrophe silencieuse et négligée en Asie et dans le Pacifique. Au cours des quatre dernières décennies, la sécheresse a touché plus de 1,6 milliard de personnes dans la région, menaçant ceux qui dépendent du secteur agricole pour assurer leur subsistance et occasionnant plus de 53 milliards de dollars de dommages⁴. Dans les économies agraires, les plus durement touchés par la sécheresse sont les pauvres, les petits exploitants et les paysans cultivant des terres à rendement marginal. Due à la variabilité climatique, au phénomène El Niño, à une aridité anormale et à des périodes sèches, la sécheresse est un problème qui dépasse les frontières, pouvant toucher plusieurs pays simultanément, qui exige donc des solutions à l'échelle régionale.

11. C'est pourquoi la CESAP a lancé le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, programme phare du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, qui rassemble les ressources régionales dans le domaine des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique et renforce les capacités en matière d'analyse intégrée des données et informations d'origine spatiale et des données saisonnières recueillies au sol, dans le but d'accroître la résilience des communautés agraires des pays en développement régulièrement touchés par la sécheresse.

12. À ce jour, huit pays participent au Mécanisme à titre pilote, qui présentent des caractéristiques variables sur les plans climatique et socio-économique: Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Kirghizistan, Mongolie, Myanmar, Népal et Sri Lanka. Deux centres de service régionaux ont été mis en place dans le cadre du Mécanisme relatif aux sécheresses, à savoir le Centre national de télédétection de la Chine et le Centre national de télédétection de l'Organisation de recherche spatiale de l'Inde ; ils fournissent des données et produits d'origine spatiale et aident à renforcer les capacités des équipes nationales des pays pilotes, afin d'améliorer l'efficacité du suivi et de l'alerte rapide en cas de sécheresse.

13. Les activités menées au titre du Mécanisme relatif à la sécheresse ne cessent de s'étendre: elles ne sont plus limitées au suivi et à l'alerte rapide mais portent également sur les prévisions saisonnières, l'analyse des risques à

⁴ Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, EM-DAT: Base de données internationale OFDA/CRED sur les catastrophes. Disponible à l'adresse www.emdat.be (consulté le 4 mars 2016).

long terme, les évaluations d'impact et d'autres outils de gestion de la sécheresse et d'adaptation à celle-ci. Par exemple, l'information sur les conséquences à moyen et long termes de la sécheresse et d'autres phénomènes climatiques dans divers secteurs économiques des États membres et de la région en général permettra d'établir des plans de longue haleine et de s'adapter à l'évolution des aléas climatiques. La note d'information conjointe intitulée *El Niño 2015-2016: impact outlook and policy implications*, publiée par la CESAP et le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie en décembre 2015, donnent un exemple des activités en ce sens. Cette note portait plus particulièrement sur l'évaluation du risque posé dans l'immédiat par El Niño pour les pays insulaires en développement du Pacifique, notamment dans divers secteurs tels que les ressources hydriques, la santé, les pêches et l'agriculture. Cette démarche fondée sur la connaissance des faits peut aider les décideurs à comprendre le véritable impact de crises larvées telles que la sécheresse et peut guider l'élaboration des politiques, la mise au point de stratégies d'adaptation en fonction des saisons et sur le long terme et en définitive améliorer la résistance à l'égard de ce type de catastrophes oubliées.

D. Accès aux applications des techniques spatiales grâce à la coopération régionale

14. À travers son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, mécanisme de coopération établi de longue date, le secrétariat s'est efforcé de promouvoir les applications des techniques spatiales à l'appui de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable. Le Programme rassemble les agences spatiales nationales de la région Asie-Pacifique pour qu'elles aident ensemble les pays exposés aux catastrophes en leur fournissant des données, produits et services de source satellitaire. Il a en outre été renforcé grâce à un meilleur réseautage et à l'harmonisation des initiatives mondiales et régionales, en particulier s'agissant du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, du Groupe sur l'observation de la Terre, de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures », de Sentinel Asia, du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et du Programme d'applications satellitaires opérationnelles.

15. Par exemple, depuis la soixante et onzième session de la Commission, la CESA a fourni près de 300 images satellite et cartes des dommages aux Fidji, aux Îles Salomon, à la Malaisie, au Myanmar, au Népal, au Pakistan, aux Philippines, au Vanuatu et au Viet Nam aux fins de l'alerte rapide et de l'évaluation des dommages causés par les inondations, les typhons/cyclones ou les glissements de terrain. En particulier, à la suite du cyclone Winston, les Fidji ont reçu des membres du Programme d'applications satellitaires opérationnelles et du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable plus de 90 images et 12 cartes des dommages. Ces données, produits et services de source spatiale, d'une valeur équivalant à 640 000 dollars (données et produits) et 350 000 dollars (services), ont été fournis à titre gracieux par les États membres, par le biais des réseaux de coopération et des partenariats à l'échelle régionale.

16. Par ailleurs, afin de valider l'utilisation des données et produits de source spatiale dans les pays touchés par une catastrophe, le secrétariat, en collaboration avec le Centre de gestion des catastrophes de l'Association

sud-asiatique de coopération régionale, a élaboré un manuel d'évaluation rapide pour un redressement propre à assurer la résilience, grâce à l'utilisation d'outils, techniques et applications spatiales innovantes, et les administrations de plusieurs pays de l'Asie du Sud ont bénéficié d'une formation. De même, le secrétariat et le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes ainsi que les organisations pertinentes des Nations Unies mettent au point actuellement des procédures opérationnelles normalisées pour l'acquisition et l'utilisation de données et produits de source spatiale en cas de catastrophe.

17. Depuis 2014, les programmes de renforcement des capacités menés par la CESAP ont bénéficié à environ 407 décideurs, administrateurs et praticiens d'une trentaine d'États membres de la région. Le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, basé en Inde, a aussi appuyé des activités de renforcement des capacités. Avec l'aide du Japon, le secrétariat lance actuellement un programme visant à renforcer les capacités des pays insulaires en développement du Pacifique, afin de leur permettre d'accéder en temps utile aux applications spatiales et aux systèmes d'information géographique pour la préparation aux catastrophes et l'alerte rapide.

E. Financement innovant: le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est

18. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, constitué en 2005 à la suite du tsunami dans l'océan Indien, promeut des initiatives pilotes et transpose à plus grande échelle les systèmes d'alerte rapide qui donnent de bons résultats, en particulier ceux qui renforcent les liens avec les collectivités à risque vivant dans ce qu'on appelle « le dernier kilomètre ». Le Fonds d'affectation spéciale s'est transformé en un vaste partenariat reliant les États membres aux organisations internationales, institutions régionales, organisations non gouvernementales et instituts universitaires qui œuvrent dans le domaine de l'alerte rapide. Au mois de février 2016, des contributions d'un montant total de 15,5 millions de dollars avaient été versées au Fonds par neuf donateurs, à savoir la Thaïlande (10 millions de dollars), la Suède (2,9 millions de dollars), l'Inde (1 million de dollars), l'Allemagne (1 million de dollars, par l'intermédiaire de l'Office allemand de la coopération internationale), le Japon (400 000 dollars), la Turquie (200 000 dollars), les Philippines (20 000 dollars), le Bangladesh (10 000 dollars) et le Népal (2 000 dollars).

19. Le Fonds d'affectation spéciale a contribué à la mise en place du Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien, qui a été mis en service en 2011. Ce système rassemble 28 États membres qui partagent désormais l'information et regroupent leurs capacités dans le domaine de l'alerte rapide aux tsunamis. La mise en place de ce système et son fonctionnement représentent une réussite majeure des efforts visant à accroître la résilience aux catastrophes transfrontalières dans la région Asie-Pacifique.

20. Le Fonds d'affectation spéciale a également mis en place le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie, instance intergouvernementale axée sur la production et l'application de données

d'alerte rapide et la fourniture d'un appui technique pour le renforcement des capacités. Les produits et services fournis au titre de ce dispositif sont particulièrement utiles aux pays très exposés aux catastrophes qui ont des capacités limitées et ne disposent souvent pas des moyens d'alerte rapide les plus élémentaires.

21. Le Fonds d'affectation spéciale a offert à différents pays une aide précieuse qui leur a permis de renforcer leur système d'alerte rapide national, par exemple en créant des stations de mesure de l'activité sismique et du niveau de la mer au Myanmar, aux Philippines et au Viet Nam. L'exploitation de ces stations a été prise en charge par les autorités nationales des pays concernés. Au total, 19 pays ont bénéficié d'une aide pour renforcer leurs procédures opérationnelles normalisées dans le domaine de l'alerte rapide.

22. En mai 2015, par sa résolution 71/12, la Commission a demandé que la portée géographique du Fonds d'affectation spéciale soit étendue pour y inclure les petits pays insulaires en développement du Pacifique. En septembre 2015, cet élargissement a été avalisé formellement par le Conseil consultatif du Fonds d'affectation spéciale; ainsi, les pays du Pacifique membres de la CESAP peuvent recevoir une aide, ce qui ouvre une nouvelle étape dans les activités du Fonds d'affectation spéciale qui aura aussi des retombées bénéfiques sur les petits États insulaires du Pacifique.

III. Élargissement de la portée des mécanismes de coopération régionale

A. Vue d'ensemble

23. Si le renforcement des systèmes d'alerte rapide a bien progressé en ce qui concerne les tsunamis et les cyclones tropicaux, il existe des lacunes considérables pour les autres risques transfrontières. À cet égard, la Commission, dans sa résolution 71/12, a prié le secrétariat d'élargir la coopération régionale concernant les inondations provoquées par les lacs glaciaires, les crues soudaines et les glissements de terrain. À sa quatrième session (octobre 2015), le Comité de la réduction des risques de catastrophe a recommandé au secrétariat de travailler à l'établissement d'un mécanisme de coopération régionale en matière d'alerte rapide pour les inondations des bassins fluviaux transfrontières et l'a prié de collaborer avec ses partenaires pour faire progresser ce domaine prioritaire, conformément à la résolution 71/12 de la Commission. Il a recommandé en outre au secrétariat de combler les lacunes en matière d'alerte rapide pour les vidanges brutales des lacs glaciaires, les crues soudaines et les glissements de terrain, y compris en mettant en place un réseau de recherche.

B. Création d'un mécanisme de coopération régionale pour l'alerte rapide en cas d'inondations transfrontières

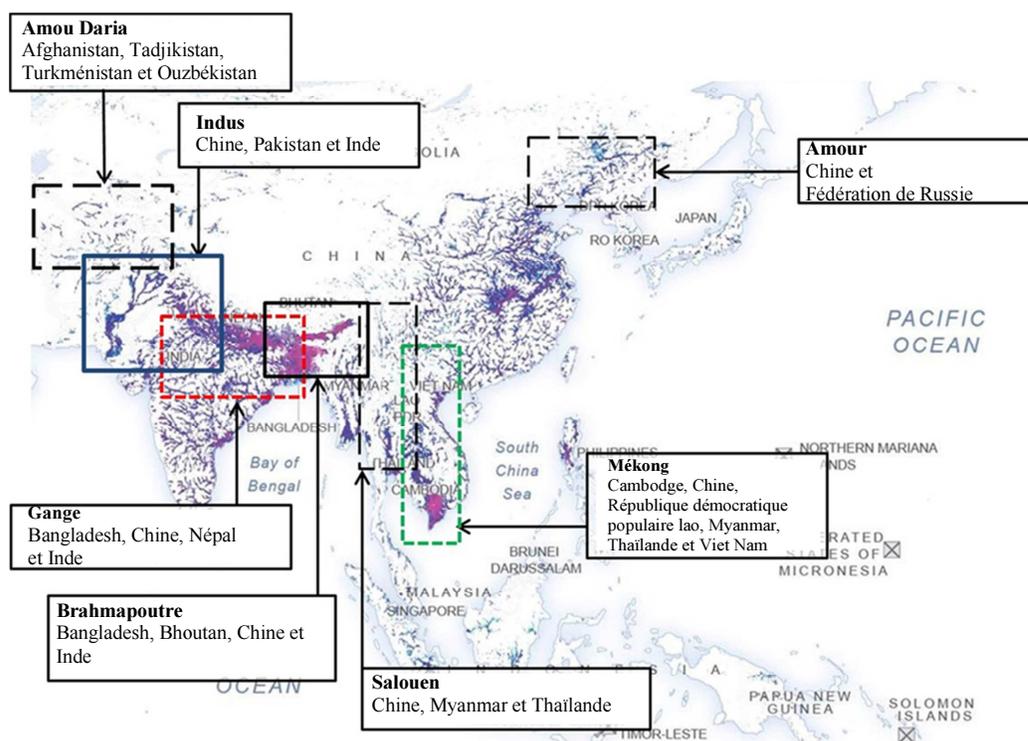
24. De toutes les catastrophes qui frappent la région, les inondations sont les plus fréquentes et les plus dévastatrices. Des inondations survenues dans des bassins hydrographiques transfrontaliers ont eu des répercussions graves dépassant des limites géographiques. Bon nombre des grands fleuves prennent leur source dans le plateau tibétain et dans l'Himalaya et sont alimentés par la fonte des glaces et des neiges ainsi que par les pluies de mousson. Une grande partie de la population de la région vit dans les vastes ceintures agricoles situées dans des bassins hydrographiques, qu'il s'agisse du fleuve Jaune, du Yangtsé, du Mékong, de l'Irrawaddy, du Gange, du Brahmapoutre ou de l'Indus, qui sont tous sujets à des inondations

généralisées et saisonnières (voir la figure II). D'après l'Institut des ressources mondiales, 10 des 15 pays du monde les plus exposés aux inondations, qu'il s'agisse des populations ou de l'économie, se trouvent dans la région Asie-Pacifique. Par ordre de population vulnérable aux inondations, ce sont l'Inde, le Bangladesh, la Chine, le Viet Nam, le Pakistan, l'Indonésie, le Myanmar, l'Afghanistan, la Thaïlande et le Cambodge (voir l'encadré I).

25. Les bassins hydrographiques transfrontières de la région abritent en outre une grande partie des populations pauvres et vulnérables qui dépendent de l'agriculture. Selon les estimations, environ 40 % des pauvres du monde vivent dans les grands bassins fluviaux de l'Asie du Sud ou à proximité; en outre, les deux tiers d'entre eux vivent dans les bassins de l'Indus, du Gange et du Brahmapoutre⁵. Les aléas climatiques et le changement climatique se traduisent souvent par une variabilité de la mousson, l'incidence d'El Niño et de La Niña et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, qui entraînent souvent des inondations à grande échelle. Les dernières évaluations laissent penser que d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des inondations aura plus que doublé dans les bassins de la région⁶. Pour s'attaquer à la pauvreté (objectif de développement durable numéro 1) et à la sécurité alimentaire (objectif numéro 2) et parvenir au développement durable de la région, il est essentiel de gérer les inondations des bassins hydrographiques transfrontières.

Figure II

Bassins hydrographiques transfrontières de la région Asie-Pacifique



Source: Asia-Pacific Disaster Report 2015, d'après la carte sur les risques d'inondation en Asie et dans le Pacifique, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 2014 (disponible à l'adresse http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/map_616.pdf; consulté le 4 mars 2016); données concernant les bassins hydrographiques fournies par le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes.

⁵ Banque mondiale, *South Asia Water Initiative: Annual Report from the World Bank to Trust Fund Donors, July 2014-June 2015* (Washington, D.C., Groupe Banque mondiale, 2015).

⁶ Ibid.

Encadré I Impact des inondations



Pays de l'Asie et du Pacifique ayant le produit intérieur brut (PIB) le plus élevé touchés chaque année par des inondations (en % du PIB total du pays)

Population touchée chaque année par des crues dans les pays de l'Asie et du Pacifique (en million), soit 70% de la population exposée aux crues dans le monde

Source: CESAP, d'après les données de l'Institut des ressources mondiales, 2015. Disponible à l'adresse www.wri.org/blog/2015/03/world%E2%80%99s-15-countries-most-people-exposed-river-floods (consulté le 4 mars 2016).

26. Il est vital de prévoir les inondations et de disposer de mécanismes d'alerte rapide pour atténuer les conséquences des crues transfrontières. Les derniers progrès concernant les simulations météorologiques fondées sur des applications spatiales innovantes permettent de faire des prévisions à cinq ou huit jours concernant les inondations. Ces progrès de la science se répercutent rarement sur les communautés qui vivent le long de ces grands fleuves. En moyenne, elles ont un jour pour évacuer. Il est ressorti d'une démonstration pilote d'application des techniques spatiales faite par le Centre de prévision des inondations et d'alerte rapide du Bangladesh qu'il est possible de prévoir le niveau des fleuves jusqu'à 8 jours à l'avance⁷. Les satellites peuvent fournir des données essentielles sur le niveau des fleuves des grands bassins hydrographiques. L'amélioration des dispositifs d'alerte rapide pour rallonger les délais d'alerte peut donc renforcer considérablement la capacité de réaction des ménages et offre des avantages tangibles (voir l'encadré II).

27. La mise au point d'un système opérationnel de prévision des inondations et d'alerte rapide dans les bassins hydrographiques communs exige la coopération des pays riverains, afin que tous aient accès aux dernières innovations scientifiques et puissent renforcer leurs capacités. À cet égard, le secrétariat met actuellement au point un projet pilote de coopération régionale pour la prévision des inondations dans certains bassins hydrographiques et a l'intention de le transposer ultérieurement à d'autres bassins hydrographiques transfrontières. Le mode de fonctionnement et l'expérience du Comité des typhons CESAP/OMM et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux fournissent des enseignements utiles. Comme c'est le cas des deux organismes, le mécanisme de coopération régionale pour la prévision des inondations comprendrait des hydrologues, des météorologues et des spécialistes de la gestion des risques de catastrophe venant des organisations déjà en place dans les pays riverains.

⁷ Centre d'archivage et de distribution actif d'océanographie physique, National Aeronautics and Space Administration "Utilization of satellite altimetry for Bangladesh flood forecasting and warning system", 11 mai 2015. Disponible à l'adresse https://podaac.jpl.nasa.gov/OceanEvents/2015_05_11_BangladeshFlood.

Encadré II
Bienfaits d'un système d'alerte rapide en fonction des délais d'alerte aux inondations:
passer de l'alerte rapide à l'appui aux moyens de subsistance

<i>Poste</i>	<i>Délai d'alerte</i>	<i>Atténuation des dommages (en %)</i>	<i>Mesures d'atténuation des dommages</i>
Articles des ménages	24 heures	20	Déménagement de certains articles du ménage
	48 heures	80	Déménagement d'autres biens
	Jusqu'à 7 jours	90	Déménagement de tous les biens possibles, y compris les cultures entreposées
Bétail	24 heures	10	Mise à l'abri des volailles
	48 heures	40	Mise à l'abri des volailles et des animaux
	Jusqu'à 7 jours	45	Mise à l'abri des volailles, des animaux, du fourrage et de la paille
Agriculture	24 heures	10	Déménagement des outils et machines agricoles
	48 heures	30	Protection des pépinières et lits de semence, récolte de 50% des cultures, déménagement des outils et machines agricoles
	Jusqu'à 7 jours	70	Protection des pépinières et lits de semence, cueillette des arbres fruitiers, récolte de la totalité des cultures, déménagement des outils et machines agricoles
Pêches	24 heures	30	Capture de quelques poissons et crevettes
	48 heures	40	Capture de quelques poissons et crevettes, pose de filets
	Jusqu'à 7 jours	70	Capture de tous les poissons et crevettes, pose de filets, déménagement du matériel
Pêche en haute mer	24 heures	10	Les filets et embarcations de pêche ne sont pas endommagés
	48 heures	15	Retrait des filets de pêche, les embarcations de pêche ne sont pas endommagées
École ou bureau	24 heures	5	Mise à l'abri de l'argent et d'une partie du matériel de bureau
	48 heures	10	Mise à l'abri de l'argent et de la plupart du matériel de bureau
	Jusqu'à 7 jours	15	Protection de l'argent et de tout le matériel de bureau, y compris le mobilier

Source: A.R. Subbiah, Lolita Bildan et Ramraj Narasimhan, "Background paper on assessment of the economics of early warning systems for disaster risk reduction", élaboré par le Dispositif mondial de réduction et effets des catastrophes et de relèvement, 2008.

Au Bangladesh, dans le cadre d'un projet pilote sur la communication de messages d'alerte cinq jours à l'avance, le ménage moyen a pu économiser environ 472 dollars après avoir été notifié précocement. Les économies du ménage moyen étaient les plus élevées dans le secteur des pêches (768 dollars), tandis que pour l'agriculture et l'élevage, elles s'élevaient respectivement à 640 et 678 dollars par ménage. Ces chiffres montrent les bienfaits tangibles de l'allongement des délais d'alerte, qui protège les pauvres, leurs actifs et leurs moyens de subsistance dans les bassins hydrographiques.

Source: Md. Abdul Latif Miah, Md. Amirul Hossain et Raihanul Haque Khan, "Flood forecasting and warning services in Bangladesh", présentation lors d'un atelier régional sur l'alerte rapide en cas d'inondation, tenu à Bangkok du 23 au 27 novembre 2015.

C. **Établissement de réseaux d'experts pour les vidanges de lacs glaciaires, les crues soudaines et les glissements de terrain**

28. En sus des activités de renforcement de la coopération régionale concernant les bassins hydrographiques décrites ci-dessus, les pays de la région Asie-Pacifique ont aussi demandé la mise en place de systèmes d'alerte rapide plus efficaces s'agissant de risques tels que les vidanges de lacs glaciaires, les crues soudaines et les glissements de terrain. Les glissements de terrain, par exemple, continuent de faire beaucoup de victimes dans certains pays, en dépit de l'existence d'outils qui permettraient de les éviter. Par conséquent, il est urgent de mettre en commun les solutions et d'instaurer sur le terrain des systèmes d'alerte rapide.

29. Le secrétariat effectue actuellement des études de faisabilité sur le renforcement de la coopération régionale relative aux crues soudaines et aux glissements de terrain, en sus de celle concernant les bassins hydrographiques transfrontières. Une réunion régionale d'experts devrait être organisée au deuxième semestre de 2016 pour examiner les résultats des études et formuler des recommandations sur les mécanismes de coopération adéquats (voir l'encadré III).

Encadré III

Coopération Sud-Sud pour mettre en commun les données d'expériences relatives à une solution peu onéreuse d'alerte rapide en cas de glissement de terrain

En novembre 2015, la République démocratique populaire lao a accueilli le séminaire itinérant annuel du Comité CESAP/OMM des typhons, qui était cette fois-ci axé sur l'alerte rapide en cas de glissement de terrain et de crue soudaine. À cette occasion, la CESAP a prêté son concours en vue de la participation de quatre représentants du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux, afin de renforcer le partage des données et la coopération entre les deux entités.

Lors de ce séminaire, il a été reconnu qu'il fallait des solutions économiques et facilement transposables pour l'alerte rapide, qui pourraient être mises en œuvre par les pays les moins avancés. Pour répondre à cette demande, une solution efficace et peu onéreuse pour l'alerte rapide en cas de glissement de terrain, qui avait été conçue initialement en Amérique latine, a été présentée. Les participants ont estimé que cette solution, présentée dans le cadre de la coopération Sud-Sud, pourrait être appliquée dans la région Asie-Pacifique, en particulier dans les pays les moins avancés.

D. **Renouveler l'engagement régional concernant l'amélioration de l'accès aux applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique**

30. En dépit des progrès importants du Programme pour les applications des techniques spatiales au développement durable en ce qui concerne l'élargissement de l'accès aux applications des techniques spatiales et des

systèmes d'information géographique (SIG), il existe encore des carences et des possibilités de sensibiliser davantage et de créer des capacités en ce qui concerne l'accès à ces outils, données et produits et leur utilisation. L'année 2016 marque le lancement de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et le passage des Objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable. En Asie et dans le Pacifique, la réussite de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable d'ici à 2030 dépendra de manière décisive de l'amélioration de la résistance aux catastrophes. Il est clairement indiqué aussi bien dans le Cadre de Sendai que dans les objectifs de développement durable que la science, la technologie et l'innovation sont des moyens importants d'améliorer la résilience aux catastrophes et d'appuyer les activités en vue d'un développement durable. Ce fait a été reconnu par les États membres de l'Asie et du Pacifique, région du monde la plus exposée aux catastrophes, des décennies avant ces accords, en particulier pour ce qui est de l'utilité des applications spatiales.

31. Dans ce contexte, à sa quatrième session, le Comité de la réduction des risques de catastrophe a prié le secrétariat d'organiser un forum des principaux acteurs dans le domaine spatial pendant la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe qui aura lieu à New Delhi en novembre 2016. Ce forum aurait pour objet de renouveler et d'élargir les travaux du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, afin de l'aligner sur les objectifs et cibles définis à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe tenue à Sendai (Japon) et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

32. Le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable devrait examiner les moyens de resserrer la collaboration avec des utilisateurs finals tels que les autorités chargées de la gestion des catastrophes et les organismes d'alerte rapide. Il devrait permettre également d'approfondir et d'élargir l'appui opérationnel dans des domaines prioritaires tels que l'évaluation multirisques et les systèmes d'alerte rapide concernant les dangers de nature transfrontière, l'établissement de cartes de la végétation destinées à une base de données géospatiales de référence, le suivi des catastrophes, l'évaluation des dommages et pertes et les réseaux d'éducation et de formation. Aux fins de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable, il sera indispensable de disposer de cartes de la végétation et de bases de données pour suivre l'évolution des régimes d'occupation des sols et traiter bien d'autres questions, telles que le suivi et la planification de l'utilisation des terres agricoles, le développement urbain, l'évaluation des risques de catastrophe, la foresterie, la gestion de l'eau, le suivi de l'environnement et la gestion d'autres ressources naturelles.

33. Les résultats contribueront à alimenter les débats de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe et à renouveler le plan d'action quinquennal relatif aux applications des techniques spatiales, qui parviendra à expiration en 2017.

E. Renforcement des mécanismes de coopération régionale dans le Pacifique

34. Bien que les pays du Pacifique soient souvent touchés par des cyclones tropicaux, il n'existe pas encore de mécanisme de coordination analogue au Comité des typhons CESAP/OMM ou au Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux. Quelques activités de coopération

dans le domaine de la météorologie sont menées par l'entremise du comité des cyclones tropicaux de l'Association régionale V de l'OMM pour le Pacifique Sud et l'océan Indien du Sud-Est. À cet égard, la CESAP pourrait travailler avec les États membres du Pacifique pour renforcer davantage ce comité des cyclones tropicaux en mettant en commun les bonnes pratiques définies par le Comité des typhons CESAP/OMM et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et en les développant.

35. Plus précisément, pour favoriser un système intégré et une plus grande résistance aux risques transfrontières, il serait possible d'élargir la portée du Comité des cyclones tropicaux pour y inclure également la réduction des risques de catastrophe et l'hydrologie, en plus de la météorologie. Les activités du Comité des typhons CESAP/OMM et du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux, y compris l'élaboration d'un manuel régional sur les procédures opérationnelles normalisées applicables l'alerte rapide, peuvent servir à définir un modèle de bonnes pratiques pour instaurer une plateforme régionale intégrée dans le Pacifique. Pour parvenir à une telle coopération pluridisciplinaire, la CESAP et ses partenaires s'efforceront de faire progresser ces mécanismes.

36. En outre, la CESAP a lancé un projet dans la région Pacifique axé essentiellement sur l'évaluation multirisques et les systèmes d'alerte rapide utilisant les SIG, dans les pays suivants : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Le projet vise à améliorer la sensibilisation, la préparation et la capacité d'intervention concernant l'évaluation multirisques et les systèmes d'alerte rapide des pays insulaires du Pacifique, grâce à l'accès à des données socio-économiques et à l'exploitation de portails nationaux contenant des systèmes d'information géographique géoréférencée pour la gestion des risques de catastrophe, et à renforcer en outre le fonctionnement de ces systèmes pour les catastrophes liées à des phénomènes météorologiques extrêmes. La capacité des pays insulaires du Pacifique d'utiliser les applications des techniques spatiales et les SIG sera renforcée, ainsi que les plateformes de coopération sous-régionale sur le partage des données géospatiales, grâce à l'instauration d'un centre de connaissances sous-régional dans le Pacifique.

IV. Questions portées à l'examen de la Commission

37. Comme il est indiqué ci-dessus, en particulier compte tenu de la résolution 71/12 de la Commission, le secrétariat continuera de s'acquitter de son mandat sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience aux catastrophes transfrontalières en renforçant et en élargissant la coopération régionale. En alignant ses activités sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le secrétariat s'efforcera d'aider encore plus les États membres en améliorant la coopération régionale et en favorisant la cohérence de l'action régionale, afin de protéger les pauvres et les personnes vulnérables contre les catastrophes transfrontalières.

38. La Commission pourra juger utile de donner au secrétariat des orientations sur les stratégies et approches permettant de promouvoir la coopération régionale pour lutter contre les catastrophes naturelles, et de recenser les activités prioritaires du secrétariat à l'avenir, compte tenu des objectifs de développement durable qui viennent d'être adoptés.

39. Par ailleurs, les États membres pourront souhaiter faire part de leurs expériences et de leurs points de vue au sujet des questions et problèmes évoqués. La Commission pourra aussi juger utile d'encourager les pays à communiquer, à se concerter et à coopérer pour lutter contre les risques communs de catastrophe, notamment par le biais des plateformes mises en place par la CESAP, dont le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, le Comité des typhons CESAP/OMM, le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, ainsi que par le biais des activités de la CESAP relatives à la coopération régionale pour l'alerte rapide et la prévision des inondations transfrontières, des vidanges de lacs glaciaires, des crues soudaines et des glissements de terrain.
